



Dès qu'une entreprise dépasse le champ géographique d'un seul syndicat, il revient à la Fédération de déposer des listes de candidats aux élections professionnelles. La forte concentration d'élections nous demande de nous organiser pour répondre à toutes les demandes dans les temps impartis. Ci-dessous un récapitulatif des étapes importantes, à compléter selon les dates ou échéances de vos élections.

Etapes électorales	Dates du PAP ou prévues par la section	Actions de ou vers la Fédération
Affichage obligatoire (90 jours avant 1er tour)		Prévenir la Fédération dès l'information ou la réception de la convocation pour la composition de la délégation, échanges pendant la négociation du protocole d'accord préélectoral (PAP) et avis de la Fédération pour la signature.
Convocation négociation protocole d'accord préélectoral (PAP) , 15 jours avant 1ère réunion		
Signature du protocole d'accord préélectoral (PAP)		Transmission du PAP signé à la Fédération.
Publication de la liste électorale		Transmission de la liste électorale pour vérifier l'éligibilité et l'orthographe des noms des candidats.
Liste de candidats 1er tour		<p>Envoi du projet de liste de candidats à la Fédération via le permanent concerné (au moins 15 jours avant la date de dépôt des listes avec possibilité de la faire modifier jusqu'au délai de dépôt). Besoin d'anticiper la création de la liste pour vérifier sa conformité (Penser dans le PAP à prévoir un exemple concret pour la mixité proportionnelle).</p> <p><b>Données issues du PAP pour l'élaboration des listes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Mixité proportionnelle (nbre d'H et F et alternance) :</li> <li>● Nbre d'établissements :</li> <li>● Nbre de collège :</li> <li>● Nbre de siège titulaires et suppléants par collège :</li> <li>● Condition d'ancienneté pour être éligible.</li> </ul> <p>Dépôt des listes de candidats par la fédération à l'entreprise (PAP doit préciser à qui, quels canaux, quelles adresse postale, email...) qui sera valable pour le 2nd tour si la Fédération n'enverra pas d'autre liste (ça sécurise en cas de couac)</p>
Propagande électorale 1er tour		<p>La fédération peut proposer des exemples de propagande pour aider la section à la créer (Penser à négocier l'impression en couleur recto-verso et la diffusion dans le PAP pour les 2 tours)</p> <p>Dépôt de la propagande électorale par la fédération à l'entreprise (PAP doit préciser à qui, quels canaux, quelles adresse postale, email...).</p>
1er tour		Transmission du procès verbal (PV) à la Fédération.
Liste de candidats 2nd tour		Envoi du projet de liste de candidats à la Fédération (au moins 7 jours avant la date de dépôt des listes avec possibilité de la faire modifier jusqu'au délai de dépôt). Dépôt des listes de candidats par la fédération à l'entreprise.
Propagande électorale 2nd tour		<p>Transmission de la propagande élaborée par la section. Il faut prévoir du temps pour cette création qui peut amener à récolter les photos des candidats, de coucher sur le papier le travail passé des élus et les acquis obtenus et les combats qui continus. La fédération peut proposer des exemples de propagande. (Penser à négocier l'impression en couleur recto-verso et la diffusion dans le PAP pour les 2 tours).</p> <p>Dépôt de la propagande électorale par la fédération à l'entreprise (PAP doit préciser à qui, quels canaux, quelles adresse postale, email...).</p>
2ème tour		Transmission du PV à la Fédération.
Eventuel contentieux pour contestation du ou des tours	Délai de 15 jours légal	Alerter le permanent fédéral du besoin de contentieux dès le PV signé car le délai pour le 1er tour commence le lendemain du 1er tour.